

SCDP-240304

UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOUS-COMITÉ DE LA PLANIFICATION

Le 4 mars 2024

par l'entremise de Microsoft Teams

PRÉSENCES

Roy, Gilles – VRER, président	U de M	Cormier Marianne, doyenne	Moncton
Benoit, Dany – Dir. général – Formation continue	Moncton	Prud'homme, Denis - Recteur	U de M
Boudreau, Annie Hélène – Professeure	Shippagan	Surette, Céline - Professeure	Moncton
Boudreau, Yannick – Personne étud.	Moncton	Thibault, Jean-François, doyen	Moncton

ABSENCES

Dumas, Wisseberthe – Personne étud.	Edmundston	LeBlanc Roy, Sophie - DGGSEÉ, volet rétention	Moncton
-------------------------------------	------------	---	---------

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président Gilles Roy souhaite la bienvenue aux membres du comité, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 8 h 31.

2. CORRESPONDANCE

Le Comité n'a reçu aucune correspondance.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**R : 01-SCDP-240304**

Dany Benoit, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté ».

Vote sur R : 01

unanime

ADOPTÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU SCDP-240122**R : 02-SCDP-240304**

Jean-François Thibault, appuyé par Marianne Cormier, propose :

« Que le procès-verbal soit adopté tel que présenté ».

Vote sur R : 02

unanime

ADOPTÉ

5. DÉCISIONS – ÉVALUATION EXTERNE DU PROGRAMME SUIVANT :**5.1 Suivi CCJ-221011 – Baccalauréat en gestion de l'information**

À sa réunion du 11 octobre 2022, le Comité conjoint de la planification (CCJ) note que certains points n'ont pas été adressés dans les décisions et mandate le VRER d'en discuter avec les responsables du programme. À la suite de cette discussion, les responsables du programme ont réagi à chacune des décisions qui feront partie des suivis de notre nouveau processus d'assurance de la qualité.

Les membres du SCDP émettent des commentaires à la suite de la lecture des décisions présentées au CCJ-221011 :

Sur D1

- Il faut donner aux personnes étudiantes les compétences nécessaires afin qu'elles soient au courant des pratiques actuelles dans le domaine des technologies utilisées sur le marché du travail, sans oublier l'intelligence artificielle qui est une fonction additionnelle aux systèmes d'information.
- Il est important de choisir un lieu de stage qui est à jour avec les nouvelles technologies afin que la personne étudiante bénéficie d'un apprentissage expérientiel enrichissant.

Sur D2

- Il est suggéré d'ajouter « du programme », en plus des cours.

Sur D5

- Même si le baccalauréat en gestion de l'information est offert au campus de Shippagan, il existe de grandes entreprises dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick pour y effectuer un stage ou pour bénéficier d'un apprentissage expérientiel, d'où l'importance d'une collaboration intercampus en fonction des expertises disciplinaires.
- Étant donné que la gestion de l'information est un domaine en pleine évolution, la Formation continue voit la création de microprogrammes.

Sur D6

- La réaction initiale du CCJ était d'offrir le programme coop seulement, car le nombre limité de personnes étudiantes inscrites au programme facilite le placement pour un stage. Cependant, les responsables du programme semblent privilégier l'apprentissage expérientiel avec stages. Toutefois, certaines conditions sont exigées pour utiliser le terme « coop ».
- Étant donné qu'une évaluation globale des programmes coop est prévue dans le nouveau cadre de l'assurance de la qualité, car la formule n'a pas changé depuis 25 ans, on propose de suspendre les admissions au programme coop jusqu'au résultat de l'évaluation de la structure de l'ensemble des programmes coop à l'Université, en intégrant l'apprentissage expérientiel au programme régulier.

R : 03-SCDP-240304

Dany Benoit, appuyée par Jean-François Thibault, propose :

« Que les décisions suivantes soient adoptées tel que modifiées ».

Décision 1

Que le programme de BGI réduise le nombre d'axes de formation dans le BGI en positionnant les technologies comme une compétence transversale et en mettant à jour les cours portant sur les systèmes d'information utilisés couramment, incluant l'intelligence artificielle.

Décision 2

*Que le programme de BGI révise et clarifie les objectifs du BGI ainsi que les résultats d'apprentissage du programme **et** des cours afin de mieux répondre aux besoins des employeurs.*

Décision 3

Que le programme de BGI crée des microprogrammes, certificats et diplômes offerts à distance afin d'attirer de nouvelles étudiantes et de nouveaux étudiants en collaboration avec la Formation continue et les programmes connexes dans les autres campus.

Décision 4

Que le programme de BGI permette aux étudiantes et étudiants du BGI de suivre des cours à distance dans les programmes connexes et facilite le partage des cours GEIN en réseau (ex. en harmonisant les horaires sur les trois campus et en actualisant les listes d'OFG).

Décision 5

Que le programme de BGI élargisse son comité consultatif en incluant une représentation des trois campus en tenant compte de l'expertise disciplinaire, des employeurs potentiels, des chargées et chargés de cours et des diplômées et diplômés afin de cultiver ses réseaux et demeurer à l'affût des connaissances.

Décision 6

Que le programme de BGI suspende les admissions au programme coop en attente de l'évaluation de la structure de l'ensemble des programmes coop à l'Université et intègre l'apprentissage expérientiel dans le programme régulier.

Vote sur R : 03

unanime

ADOPTÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle reçue.

7. PROCHAINE RÉUNION : le 29 avril 2024 à 8 h 30

8. CLÔTURE

La séance est levée à 9 h 06.

Diane Savoie
Secrétaire de réunion